



Extrait du Registre des Délibérations
Conseil du Pôle Métropolitain
Pays de Béarn
Séance du 18 mars 2019

Date de la convocation : 12 mars 2019
Nombre de délégués en exercice : 49



Etaient présents :

Délégués titulaires :

M. François BAYROU, M. Arthur FINZI, M. Daniel LACRAMPE, M. Jean LABOUR, M. Jean-Paul CASAUBON, M. Patrick BALDAN, Mme Françoise BESSONNEAU, M. Jean-Paul BRIN, Mme Odile DENIS, M. André DUCHATEAU, M. Bernard DUPONT, Mme Annie HILD, M. Christian LAINE, M. Jean-Yves LALANNE, M. Francis LANSALOT MATRAS, Mme Jeanine LAVIE-HOURCADE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Nicolas PATRIARCHE, M. Francis PEES, M. Charles PELANNE, M. Jean-Louis PERES, M. Alain TREPEU.

Délégués suppléants :

Mme Paule BERGES a suppléé Lydie ALTHAPÉ, M. Jean LACOSTE a suppléé Michel BERNOS, M. Henri BELLEGARDE a suppléé Pierre CASABONNE, M. Michel CAPERAN a suppléé M. Didier LARRIEU, Mme Béatrice JOUHANDEAUX a suppléé Josy POUEYTO, Mme Alexa LAURIOL a suppléé Eric SAUBATTE, Mme Geneviève PEDEUTOUR a suppléé Monique SEMAVOINE, M. Patrick LOUSTALET a suppléé Claude SERRES-COUSINE.

Etaient représentés :

M. Jacques CASSIAU-HAURIE a donné pouvoir à M. François BAYROU, M. Marc CABANE a donné pouvoir à Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Francis DOUX a donné pouvoir à M. Jean-Paul CASAUBON, M. Claude FERRATO a donné pouvoir à M. Jean-Louis PERES, M. Dino FORTÉ a donné pouvoir à M. Arthur FINZI, Mme Michèle LABAN-WINOGRAD a donné pouvoir à M. Christian LAINE, M. Frédéric LAHORE a donné pouvoir à M. Alain TREPEU, Mme Elisabeth MEDARD a donné pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.

Etaient excusés :

M. Jean-Pierre MIMIAGUE, M. Jean-Pierre BARRERE, M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ, M. Philippe GARCIA, M. Emmanuel HANON, M. Laurent KELLER, M. Patrice LAURENT, M. David MIRANDE, M. Arnaud MOULIE, M. Christian ROCHÉ, M. Yves SALANAVE-PÉHÉ.

Secrétaire de séance : Mme Alexa LAURIOL

**N° 2 - CANDIDATURE COMMUNE AU DISPOSITIF NATIONAL
« TERRITOIRES D'INDUSTRIE »**

Rapporteur : François BAYROU

Mesdames, Messieurs,

L'Etat a annoncé vouloir faire de la reconquête des territoires d'industrie une priorité pour 2019. Pour soutenir ces territoires, une nouvelle approche, au plus près de la géographie industrielle et de la réalité institutionnelle, a été proposée. Celle-ci a permis d'identifier 136 « territoires d'industrie », répartis dans toute la France, dont la grande majorité se situe en dehors des métropoles.

Ce sont des territoires présentant une forte identité et un savoir-faire industriels, et où l'ensemble des acteurs est mobilisé pour le développement de l'industrie. Ces 136 territoires bénéficieront d'un engagement spécifique de l'Etat, qui mobilisera un éventail de politiques publiques pour appuyer et accompagner les projets de ces territoires.

Parmi les 136 territoires identifiés, l'ensemble d'un tenant constitué des territoires du Béarn, de la communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées et de la communauté de communes de la Haute-Bigorre a été identifié.

Le nouveau dispositif repose sur :

- un principe de gestion décentralisée. Le pilotage et l'animation des "Territoires d'industrie" associeront les élus locaux, l'industrie, les conseils régionaux et l'Etat ;
- un principe de concentration des moyens financiers, avec plus d'un milliard d'euros de financements orientés en priorité vers ces territoires, administratifs, techniques et humains. Ces financements sont déclinés sous 18 mesures pour répondre à quatre besoins des "Territoires d'industrie" : recruter, innover, attirer et simplifier.

Le dispositif interpellant potentiellement l'ensemble des intercommunalités du Béarn ainsi que l'ensemble des porteurs de projet industriels du territoire, et eu égard à la charte fondatrice du pôle métropolitain faisant de la « stratégie économique [...] au service du Béarn tout entier » un domaine d'action publique du Pays de Béarn, il paraît opportun que celui-ci porte une candidature béarnaise commune aux côtés des intercommunalités voisines du « territoire d'industrie » défini.

Au regard de ces éléments, il vous appartient de bien vouloir :

1- Approuver la décision de faire du Pays de Béarn la structure candidate au dispositif national « territoires d'industrie » aux côtés de la communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées et de la communauté de communes de la Haute-Bigorre ;

2- Autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce contrat.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,



**Le Président
François BAYROU**

